

Extrait du registre des délibérations

Séance du 29 Juillet 2019

L' an 2019, le 29 Juillet à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Robert PERROT Maire.

Présents : Mr PERROT Robert, Maire, Mme BIGOT Bénédicte, MM : ARTHUR Jean-Pierre, FEVRIER Jean-Pierre, GERARD Philippe, HOUSSIN Raymond, JOUVINIER Claude, RICAUD Christophe, ROUSSIERE Didier

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BERHAULT Patricia à Mr GERARD Philippe, MM : GILBERT Donatien à Mr HOUSSIN Raymond, MOTEL Pascal à Mr RICAUD Christophe
Absente : Mme MASSUE Nathalie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

Date de la convocation : 22/07/2019

Date d'affichage : 22/07/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Rennes
le : 01/08/2019

et publication ou notification
du : 01/08/2019

A été nommée secrétaire : Mme BIGOT Bénédicte

OBJET DES DELIBERATIONS

- ⇒ MAISON HABITATION 15 RUE DE L'AVENIR : RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE
- ⇒ SUBVENTIONS POUR LES VOYAGES SCOLAIRES
- ⇒ ENFANTS DE GUER SECTION FOOTBALL : DEMANDE D'UTILISATION DU TERRAIN

Réf : N°2019-052 MAISON HABITATION 15 RUE DE L'AVENIR : RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE

Mr Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour les travaux de rénovation de la maison d'habitation au 15 Rue de l'avenir (à côté de la boulangerie). Cette consultation est composée de 9 lots.

Plusieurs offres ont été reçues et analysées par la Commission d'Appel d'Offre le 22 juillet 2019.

Au vu des propositions et après analyses,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'Attribuer le marché aux entreprises tel indiqué dans le tableau ci-dessous :
 - Lot 1 : Maçonnerie - Entreprise MAYEUX de Guer pour 16 526,80 € HT
 - Lot 2 : Couverture ardoise (en option) - Entreprise DANILO Couverture de Val D'Anast pour 8 386,36 € HT
 - Lot 3 : Menuiseries extérieures - Entreprise DANILO Guy de Glénac pour 15 568,92 € HT
 - Lot 4 : Cloisons sèches, isolation - Entreprise DANILO Guy de Glénac pour 12 667,45 € HT
 - Lot 5 : Menuiseries intérieures - Entreprise DANILO Guy de Glénac pour 1 439,65 € HT
 - Lot 6 : Electricité, ventilation, chauffage - Entreprise E.G.P.J. de Guer pour 12 554,59 € HT
 - Lot 7 : Plomberie - Entreprise E.G.P.J. de Guer pour 5 207,85 € HT
 - Lot 8 : Carrelage, chape - Entreprise MAYEUX de Guer pour 6 397,75 € HT
 - Lot 9 : Peinture, sol souple - Entreprise HUET Dominique de Val d'Anast pour 14 499,80 € HT
- d'Autoriser Mr Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier notamment les pièces du marché,

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-053 SUBVENTIONS POUR LES VOYAGES SCOLAIRES

La commune reçoit régulièrement des demandes de subventions pour des voyages scolaires. Monsieur Le Maire demande statuer sur les modalités de versement de ces subventions.

Après débats, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- de participer à hauteur de 15 % du prix du voyage par enfant (déduction faite de la participation éventuelle de l'APEL ou autres), dans la limite de 500 €,
- Dit que cette décision ne s'applique pas pour les voyages scolaires organisés par le Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) Les Brûlais - Comblezac - Saint Séglin; Une participation à hauteur de 25 % sera accordée pour les élèves du R.P.I..
- Dit qu'aucune participation ne sera versée pour les sorties scolaires d'une seule journée ou pour un séjour dont le montant sera inférieur à 100 euros.
- Autorise le Maire à signer tous documents s'y référant.

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-054 ENFANTS DE GUER SECTION FOOTBALL : DEMANDE D'UTILISATION DU TERRAIN

Monsieur Le Maire fait part d'une demande du Président, Mr Hamon, de l'Association "Les Enfants de Guer section foot", qui souhaiterait utiliser le terrain de football de Comblezac les samedis de septembre 2019 à juin 2020.

Il souhaite que le conseil municipal se prononce sur les conditions d'utilisation du terrain de football. Une convention entre la commune et le Club formalisera ces modalités. Le Maire propose de mettre à disposition le terrain et les vestiaires pour un montant forfaitaire de 30 euros par mois (charges comprises).

Après discussions, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de mettre à disposition le terrain de football et les vestiaires contre un forfait mensuel de 30 euros de septembre 2019 à juin 2020,
 - dit qu'une convention sera établie sur ces bases entre la commune et l'association,
- Et Autorise le Maire à signer tous documents s'y référant.

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

avec une tarification sociale, à l'intention des écoliers pauvres. Des courriers d'information ont été remis à chaque conseiller. A la prochaine rentrée scolaire de septembre 2019, il faudra savoir si le R.P.I. s'y engage.

ESPACE JEUX SQUARE DU SOUVENIR

Après échanges, il est décidé d'acheter de nouveaux jeux pour les jeunes enfants. Ceux en place actuellement, commencent à être dangereux. Des propositions seront à faire en fin d'été. Un montant était prévu au budget prévisionnel 2019.

CLOISON AMOVIBLE

Entre les 2 salles communales, cette cloison a été posée le 26 juillet 2019.

FENETRES DE LA SALLE DE L'AFF

Elles seront posées en septembre ou octobre 2019.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Elle est supprimée car manque de bénévoles responsables et de fréquentation. Elle est en cours de devenir une salle multimédia, qui servira aux écoliers du R.P.I.

En mairie, le 01/08/2019

Le Maire

Robert PERROT



Questions diverses :

BOULANGERIE

Le Maire a rencontré une nouvelle fois, le 22 juillet dernier, Patrick BUIS, concernant la réouverture du commerce. Son dossier d'installation suit son cours.

SIGEP (Piscine)

Le Maire lit un courrier, daté du 12 juillet 2019, signé par Mr Jean-Luc Bléher, Maire de Guer et Président de l'Oust à Brocéliande Communauté. Il relate les difficultés financières et des factures impayées, relative à la consommation de chauffage, émises par la Ville de Guer et qui n'ont pas été acquittées. Elles concernent la période du 01/06/2016 au 31/05/2019. Des investigations supplémentaires vont être réalisées. En collaboration avec le trésorier principal, comptable public, une proposition de répartition des impayés est soumise aux 26 communes concernées par ce Syndicat. Concernant Comblézac, sa participation s'élèverait à 1 435,92 € pour cette période, à laquelle s'ajoute celle des 3ème et 4ème trimestres 2019, soit 434,24 €.

CLUB DE FOOTBALL USLBC

Echanges sur une demande de subvention, faite par le nouveau président.

FEU D'ARTIFICE

Le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Le Sous-Préfet, reçu le 11 juillet dernier, concernant la sécurité lors du tirage de ce spectacle pyrotechnique. L'attention est attirée par rapport à la distance des spectateurs et par le fait qu'il ait lieu en milieu urbain.

COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE

Depuis le 1er janvier 2018, Vallons de Haute Bretagne communauté s'est dotée de cette compétence. Elle permet la création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. Trois problématiques sont étudiées : les atteintes aux biens, les violences intrafamiliales et les conduites à risques. Des groupes de travail constitués sont ouverts à toutes et à tous.

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ETAT EN ILLE ET VILAINE EN 2018

Le Maire a fait lecture du sommaire. Le dossier est consultable en mairie. Il se termine par l'annonce du projet de construction d'une nouvelle Préfecture prévue courant 2022.

OBSERVATION ECONOMIQUE DE L'ILLE ET VILAINE

Concernant la communauté de communes Vallons de Haute Bretagne Communauté, il donne les chiffres clés concernant les 18 communes : territoire, population, logement, emploi, entreprises et commerces... Dossier consultable en mairie.

VIGILANCE SECHERESSE

La commune est classée en vigilance sécheresse. D'autres communes du département telles que Redon, Guichen, Lohéac... sont, elles, en alerte ou crise sécheresse et ont de fortes restrictions quant à la consommation de l'eau.

COLLEGE DE QUERPON

Un courrier du Conseil Départemental, reçu le 25 juillet 2019, relatant la rénovation du collège Querpon à Val d'Anast, a été remis à chaque conseiller. Il spécifie notamment, qu'au final, le projet ne porte plus que sur 400 élèves pour les années à venir, justifié par deux constats : la création en cours d'un collège à Guipry-Messac et la non-fermeture du collège privé à Val d'Anast.

ELECTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES DES 15 ET 22 MARS 2020

Un courrier, signé de Madame la Préfète, reçu le 26 juillet 2019, est remis à chaque conseiller. Une précision est apportée concernant les listes électorales extraites du nouveau Répertoire Electoral Unique (R.E.U.).

CONSEIL EN URBANISME PARTAGE

Le Pays des Vallons de Vilaine, dont le siège est à Guichen, a mis en place en 2016 ce conseil, avec pour mission d'accompagner les collectivités dans le domaine de l'urbanisme. Il constitue une ingénierie de proximité.

RESTAURATION SCOLAIRE